

Initiatives ministérielles

Notre action, notre position, aujourd'hui, n'est pas celle de vouloir détruire ce qui existe, mais bien de voir à une certaine équité. Il y avait quelque chose qui n'était pas équitable vis-à-vis l'Île-du-Prince-Édouard et aujourd'hui, on tente de réparer cette erreur-là qui dure depuis plus de 100 ans. Donc, nous recherchons également cette même équité au niveau de la province de Québec dans différents domaines ou sphères du gouvernement fédéral. Je pense que c'est un peu cela qui ne plaît pas à nos distingués députés ministériels de voir que, pour une fois, la voix du Québec soit entendue à l'intérieur de cette Chambre pour y défendre ses intérêts, sauvegarder ses intérêts, tout en donnant à l'ensemble du Canada des positions qui sont précises, claires et nettes.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je donne donc la parole à l'honorable député de Davenport pour une question ou un commentaire.

M. Caccia: Non, madame la Présidente, je désire faire un discours.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Dans ce cas, je ne peux vous accorder la parole.

M. Ménard: Je désire faire un commentaire, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Maheu): D'accord, mais est-ce que vous êtes à votre place?

Je m'excuse, et je ne moque pas de vous, mais il est essentiel que vous soyez à votre place si vous désirez prendre la parole. Cela s'est déjà produit deux fois que les députés n'étaient pas à leur place pour faire leur intervention.

Une voix: Il est à sa place.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Je n'ai jamais été aussi à ma place, madame la Présidente.

• (1710)

Je voudrais faire un commentaire sur ce qu'a dit notre collègue qui, vous en conviendrez, a fait un excellent discours. Je ne pouvais pas m'empêcher de faire le lien avec l'intervention du député précédent.

J'imagine que si l'opposition officielle avait fait quelque obstruction que ce soit à collaborer avec le gouvernement sur cette motion, dont on saisit pleinement l'importance pour la qualité de vie des gens de l'Île-du-Prince-Édouard, vous auriez vu la litanie d'injures sur l'antidémocratie, le non-respect du référendum et notre refus de contribuer à ce que l'on puisse s'exprimer démocratiquement dans ce pays.

À présent qu'on collabore, cela procède quand même d'une certaine audace intellectuelle que de se lever dans cette Chambre et de nous dire que parce qu'on collabore avec le gouvernement, on a un biais, on n'est pas démocratiques et que finalement on veut détourner le débat.

Il faut qu'on se comprenne bien—et c'était le commentaire et le sens de l'intervenant précédent—il ne peut pas y avoir deux types de démocratie dans ce pays: une qui fait l'affaire du Canada anglais et des ministériels, et une qui fera l'affaire du gouvernement.

L'appui de l'opposition officielle va nettement dans le sens d'inviter le gouvernement à poser le geste qu'il faut poser pour la collectivité de l'Île-du-Prince-Édouard. Mais il est clair que l'on pense que dans ce pays, quelle que soit l'issue du référendum, nous devons en accepter les résultats. Et l'Assemblée nationale qui a été la première dans ce pays à proposer une loi sur les consultations populaires en 1980, nous, les nationalistes qui avons participé à ce référendum, avons respecté le verdict.

Le verdict ne nous était pas favorable, mais il y a une démocratie, et que l'on soit gagnant ou perdant, quand on va aux urnes, il faut accepter l'issue qui en découle. Nous acceptons la décision de l'Île-du-Prince-Édouard. Et je peux davantage dire que dans les prochaines années, quand il y aura un référendum pour décider démocratiquement de l'accession du Québec à l'indépendance, j'espère que notre ami et collègue saura respecter la démocratie, de même que les parlementaires d'en face.

M. Fillion: Madame la Présidente. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): On ne va pas commencer un débat entre deux collègues du même parti. Voulez-vous faire un court commentaire?

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Madame la Présidente, mon commentaire sera court puisque le temps alloué aux questions et commentaires tire à sa fin.

J'aimerais dire au secrétaire parlementaire de prendre en considération les questions contenues dans mon discours. Je suis certain, je ne veux pas en faire un débat nationaliste, je suis certain qu'au ministère des Travaux publics on étudiera chacune de ces questions et qu'on tentera d'y apporter des réponses et de créer ce fameux comité spécial de la Chambre pour voir à l'ensemble du projet.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Madame la Présidente, tel qu'annoncé par le leader du gouvernement à la Chambre jeudi dernier, j'aimerais confirmer que demain, soit le 16 février, sera un jour désigné et que le *Feuilleton* devrait refléter cette désignation.

* * *

[Traduction]

LE PONT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

La Chambre reprend l'étude de la motion.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, pour améliorer la circulation des personnes entre la magnifique Île-du-Prince-Édouard et le continent, il existe, me semble-t-il, une solution de rechange plus sûre et moins coûteuse, préférable au plan environnemental et plus créatrice d'emplois à long terme que le pont proposé. Cette solution de rechange réside dans un service de traversiers amélioré.

Laissez-moi vous donner un aperçu des avantages d'un service de traversiers amélioré comparativement à un pont de 14 kilomètres qu'il faudra garder ouvert l'hiver et au début du printemps dans des conditions climatiques très difficiles.